



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

RESSOURCES HUMAINES - FORMATION DES ÉLUS

**MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT AUX RECRUTEMENTS DE CADRES DIRIGEANTS -
ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN MARCHÉ SANS PUBLICITE NI MISE EN
CONCURRENCE PREALABLES**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay doit procéder au remplacement d'un de ses Directeurs Généraux Adjointes,

Considérant que la collectivité souhaite se faire assister par des experts du recrutement afin de garantir la réussite de la procédure qui passe notamment par l'approche directe de professionnels et l'évaluation de chaque candidat sur la base de critères techniques mais aussi de personnalité,

Considérant que la collectivité a sollicité l'intervention d'un Cabinet spécialisé dans le recrutement stratégique dans le secteur public,

Considérant que ce besoin a fait l'objet d'une consultation en application des dispositions des articles L 2122-1 et R 2122-1 du Code de la commande publique et qu'après analyse de l'offre, le pouvoir adjudicateur a décidé de retenir la proposition de la société Halcyon Executive, ayant son siège social à Paris (75007), 205, boulevard Saint Germain jugée économiquement avantageuse, pour une mission d'un montant maximum de 11 000 € HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer un marché ayant pour objet le recrutement d'un Directeur Général Adjoint, à la société Halcyon Executive, ayant son siège social à Paris (75007), 205, boulevard Saint Germain et de le signer pour un montant total de 11 000 € HT maximum et pour une durée de 12 mois à compter du recrutement du candidat selon la lettre de mission annexée à la décision.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le .1.1. **JUIN 2024**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



LEMOINE Jacky

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **11 JUIN 2024**

Et de la publication le : **12 JUIN 2024**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



LEMOINE Jacky